

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE GRAND AUVERNE**

*Affichage du 14/09/2026
au 14/11/2026*

Dossier N° DP 044 065 26 00014 Déposé le 05/05/2026	
Demandeur :	SC COMPANY
Représenté par :	Sacha CHEKROUN
Pour :	L'installation de 9 panneaux photovoltaïques
Adresse du terrain :	8 rue des Lys 44520 LE GRAND AUVERNÉ

**REJET D'UNE DECLARATION PREALABLE délivré par le Maire
Au nom de la Commune**

Le Maire de GRAND AUVERNE :

Vu la déclaration préalable présentée le 05/05/2026, par la SC COMPANY, domiciliée 85A rue Petit 75019 PARIS

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'installation de 9 panneaux photovoltaïques
- sur un terrain situé 8 rue des Lys 44520 LE GRAND AUVERNÉ

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 23/02/2026

CONSIDERANT :

- Que la demande consiste en l'installation de 9 panneaux photovoltaïques sur le terrain à l'adresse susvisée,
- Que le terrain d'assiette du projet est situé en zone UB du PLU de la commune,
- Qu'un courrier de demande de pièces complémentaires vous a été notifié le 26/05/2026,
- Que le dossier n'a pas été complété dans le délai de 3 mois à compter de la date de notification de la demande des pièces, intervenue le 26/08/2026

ARRETE

Article 1 :

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de GRAND AUVERNE à la date du 26/08/2026 votre demande est **REJETEE**.

Il vous appartient de re-déposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

A GRAND AUVERNE, le 11/09/2026



Le Maire

Dominique DAUFFY

Date d'envoi au Préfet : 14 / 09 / 2026
Cadre réservé à l'administration
Date d'envoi au demandeur : 14 / 09 / 2026
Date de réception par le demandeur : / /
Date d'affichage de l'arrêté en Mairie : 14 / 09 / 2026
Date d'affichage de l'avis de dépôt de la demande : 05 / 05 / 2026

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

